

Paris, le 10 septembre 2018

Comptes de la santé : la médecine de ville doit être au cœur du système

La CSMF a participé à la Commission des comptes de la santé qui s'est tenue ce jour au ministère.

Pour l'année 2017, elle retient :

- que la croissance globale des dépenses de santé a été contenue. En volume, les actes de médecine générale ont diminué de 1% et ceux de médecine spécialisée n'ont augmenté que de 1% ;
- que le système de santé français reste fortement solidaire : le reste à charge des ménages est seulement de 7,5%, soit le plus faible taux des pays de l'OCDE, alors que la moyenne de l'Europe des quinze est de 16%.

Malgré ces bons résultats apparents, notre système voit ses deux piliers en grande difficulté, l'hôpital, mais surtout la médecine libérale. La proportion des dépenses consacrée à l'hôpital est stable, voire en augmentation, passant de 46% en 2001 à 47% en 2017, ce qui traduit bien un système très hospitalocentré. D'ailleurs, les Français le ressentent fort bien, eux qui ont du mal à trouver un médecin traitant et à obtenir des rendez-vous chez les spécialistes dans un délai raisonnable.

Il est urgent de sortir de l'hospitalocentrisme qui caractérise le système de santé français, et de le recentrer sur la médecine de ville en lui donnant les moyens organisationnels et financiers pour assurer pleinement son rôle auprès de la population.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Shakti Staal

01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08

com@csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spé-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.



Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.